

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **59**
Annonce No **19-177066**

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : SIMOUV.

Correspondant : Mme la Présidente du SIMOUV, 540 rue du Président Lécuyer 59880 Saint-Saulve, tél. : 03-27-45-21-25, télécopieur : 03-27-45-63-08,

courriel : marche@simouv.fr adresse internet : <http://www.simouv.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus.

Objet du marché : mise en conformité du câblage du système d'anti-franchissement des feux des 29 rames du tramway valenciennois.

CPV - Objet principal : 45314310

Objets supplémentaires : 50220000.

Lieu d'exécution : atelier dépôt tramway, 59300 Valenciennes.

Code NUTS : FRE.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

le présent marché porte sur la mise en conformité du câblage du système d'anti-franchissement des feux des 29 rames du tramway valenciennois.

Les spécifications détaillées sont reprises au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le présent marché est établi sur le fondement des articles suivants du Code de la Commande Publique (Ccp) :

Articles L1212-1 et suivants portant sur les entités adjudicatrices ;

Articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-3 portant sur les marchés passés selon une procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : mise en conformité de 29 rames de tramway.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : au sens du droit communautaire, le présent marché comprend une option tirée de la mise en œuvre le cas échéant d'avenants au cours de l'exécution du marché.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 13 janvier 2020.

Cautionnement et garanties exigés : conformément à l'article R2191-3 et suivants du Code de la Commande Publique, une avance est prévue au titre du présent marché.

Le montant de l'avance est fixé à 25% du montant en euros (T.T.C.) du marché. Les conditions de remboursement de l'avance sont définies à l'article 2.9 du CCAP.

Cette avance n'est pas conditionnée par la constitution d'une sûreté bancaire.

Par ailleurs, une retenue de garantie de 5% du montant en euros (T.T.C.) du marché sera mise

en œuvre. Cette dernière pourra être remplacée par une garantie à première demande.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le marché est conclu à prix forfaitaires.

Les règlements ont lieu par virement, selon un délai global de paiement de 30 jours.

Financement : budget propre du SIMOUV. Les prix du marché sont réputés être fermes, non révisables et non actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : cf. Règlement de la consultation.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : les soumissionnaires devront disposer des habilitations ferroviaires.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : cf. Règlement de la consultation.

Situation juridique - références requises : cf. Règlement de la consultation.

Capacité économique et financière - références requises : cf. Règlement de la consultation

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : cf. Règlement de la consultation.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : cf. Règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 18 décembre 2019, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 191102.

Renseignements complémentaires : cf. Règlement de la consultation.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le DCE est téléchargeable au travers de la plateforme de dématérialisation accessible au travers de l'url suivante : <https://marchespublics596280.fr/>.

Date limite d'obtention : 18 décembre 2019, à 12 heures.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

exclusivement au format électronique au travers de la plateforme de dématérialisation suivante : <https://marchespublics596280.fr/>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 novembre 2019.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 Lille, tél. : 03-20-63-13-00, courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr, télécopieur : 03-20-33-13-41.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : l'ensemble des référés prévus par les articles L551-1, L521-13, L521-1, L521-2, R532.1, R541-1 du Code de Justice Administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel devant être engagé avant la signature de l'accord-cadre contesté et le référé contractuel devant être engagé dans un délai de 31 jours à compter de la publication au JOUE.

Déféré préfectoral sur saisine : Article L 4142-1 du CGCT dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la décision contestée.

Recours pour excès de pouvoir prévu à l'article R421-1 du CJA dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée.

Prolongation possible de quatre à six mois du délai pour l'exercice d'un recours administratif ou par la saisine du Préfet pour déférer la décision contestée au Tribunal Administratif

Recours administratif auprès de la Présidente du simouv.

- référé précontractuel : article L 551-1 du CJA jusqu'à la conclusion de l'accord-cadre,
Article R 421-1 et 3 du CJA : 2 mois à compter de la décision de rejet.

Autre : cf. règlement de la consultation.

Mots descripteurs : Câblage, Matériel ferroviaire.

Éléments de facturation :

Classe de profil : Autres organismes publics

Siret : 20004663900015

Libellé de la facture : SIMOUV Rue du Président Lécuyer BP12 ZI n°4 59880 Saint-Saulve

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 18 décembre 2019

Objet de l'avis : mise en conformité du câblage du système d'anti-franchissement des 29 rames du tramway valenciennois

Nom de l'organisme : SIMOUV

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun